

Vendredi 3 septembre 2021

La Ville de Rouen agit pour la tranquillité publique avec la création d'une brigade de nuit de la Police municipale

La Ville de Rouen crée la brigade de nuit de sa police municipale pour assurer une présence sur le territoire au-delà de 22h. Son rôle ? Renforcer la présence policière de proximité, réguler la vie nocturne rouennaise et favoriser le "vivre ensemble". La brigade de nuit interviendra comme nouveau recours concernant les nuisances sonores, les problèmes de voisinage et la lutte contre toutes les formes de violences.

Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire de Rouen et Président de la Métropole Rouen Normandie, et Kader CHEKHEMANI, Adjoint au Maire en charge de la Tranquillité publique : *« La sécurité est une mission régalienne de l'Etat, et la Ville n'a ni les compétences juridiques ni les moyens financiers de s'y substituer. Avec de nombreux élus locaux nous demandons avec force que les effectifs de Police nationaux soient enfin renforcés sur notre territoire. Mais la Mairie doit aussi agir. C'est ce que nous faisons en recrutant 11 policiers supplémentaires, soit une augmentation de +20% en un an, ce qui permettra de créer deux brigades de nuit, masculines ET féminines, pour intervenir rapidement en soirée et la nuit en particulier pour lutter contre les incivilités et les violences faites aux femmes. »*

La brigade de nuit de la police municipale a pour principal objectif de pouvoir renforcer la présence policière de proximité sur l'ensemble du territoire communal, après la cessation d'activité de la Brigade Spécialisée de Terrain (BST) de la police nationale. De fait, nombreux sont les rouennais qui appellent la police nationale la nuit pour des troubles divers sans réponse satisfaisante, faute de disponibilité de la Police nationale.

La brigade de nuit de la police municipale assurera une présence dissuasive pour prévenir les atteintes aux personnes (agressions physiques ou sexuelles...) et aux biens (vols par effraction, vols roulotte...), lutter contre les violences faites aux femmes, contrôler les débits de boissons au titre de la réglementation municipale, préfectorale et du Code de la Santé Publique, garantir le respect des arrêtés municipaux sur la vente d'alcool à emporter et la consommation d'alcool sur la voie publique, réguler les tapages nocturnes privés et les tapages sur la voie publique ou intervenir sur les regroupements nocturnes causant des troubles à la tranquillité.

Elle pourra également lutter contre la pollution lumineuse en Ville, faire respecter les dispositions législatives et réglementaires relatives au code de la route, ou participer à des dispositifs communs police municipale / police nationale, en fonction des besoins.

Pour la brigade de nuit, la Ville crée 10 nouveaux postes de policiers, soit une hausse de 20% de ses effectifs. Elle interviendra de la nuit du mardi au mercredi à la nuit du samedi au dimanche soit 5 nuits / semaines sur le créneau 20h15 – 3h30 du matin.